

# Pacte Territorial d'Insertion Département du VAR



Vu la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active ( RSA ) et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret du 15 avril 2009 portant application de la loi précitée,

Vu le Programme Départemental d'Insertion (PDI),

**Il est conclu un Pacte Territorial d'Insertion entre :**

Monsieur le Préfet du Département du Var,

Monsieur le Président du Conseil Général du Var ,

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,

Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur (MSA),

Monsieur le Directeur Départemental de Pôle Emploi (PE),

Monsieur le Président du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (PLIE TPM)

Madame la Présidente du Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS)

Monsieur le Président de l'Union Diaconale du Var (UDV),

Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des usagers Bénéficiaires du RSA,

**Préambule :**

**La loi généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion réorganise la gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle territoriale en associant les différents partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation et en coordonnant leurs objectifs et les actions dans le cadre du Pacte Territorial de l'Insertion.**

*Art. L. 263-2. du Code de l'Action Sociale et des Familles :*

« Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion.

« Le pacte peut associer au département, notamment, l'État, l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail, les organismes concourant au service public de l'emploi, les maisons de l'emploi ou, à défaut, les personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, les organismes compétents en matière d'insertion sociale, les organismes mentionnés à l'article L. 262-16 du présent code, les organisations syndicales représentatives à l'échelon national, les organismes consulaires intéressés et les collectivités territoriales intéressées, en particulier la région, et leurs groupements, ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion.

« Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

« Le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du conseil général détermine le nombre et le ressort. » ;

Les objectifs du pacte territorial de l'insertion du Var sont :

- de mobiliser les acteurs publics, sociaux et économiques en faveur des bénéficiaires du RSA et de tous minima sociaux, ainsi que les jeunes en âge de travailler ;
- de mettre en place les articulations nécessaires pour faciliter les parcours d'insertion des personnes ;
- de favoriser l'émergence d'actions d'insertion et d'inclusion innovante via le financement du Fond Social Européen (programmation 2014 – 2020)
- d'ancrer les politiques d'insertion dans les territoires du Var en déclinant les pactes territoriaux sur chaque Commission Locale d'Insertion (CLI).

### 1) Etat des lieux dans le Var :

La population active du Département s'élève à 620 721 personnes, ce qui représente 62% de la population totale. Le taux d'activité est de 68,9 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale et régionale.

En janvier 2014, le taux de chômage dans le Département s'élevait à 11,3% (11,6% en Région PACA et 10,2% en France métropolitaine). Ce taux est en hausse constante depuis près de 3 ans, conduisant à une dégradation de la situation socio-économique.

L'activité économique repose essentiellement sur le secteur tertiaire des services et notamment le tourisme qui génère une forte saisonnalité de l'activité (70% des nuitées se réalisent durant la période estivale).

Bien que l'industrie ne représente que 5,1% de l'activité économique (contre 5,2% en Région PACA et 5,7% en France), le département du Var dispose d'un Pôle de compétitivité Mer à vocation mondiale. L'acteur économique central demeure le groupe DCNS avec 3 300 emplois directs.

Les années 2012 et 2013 auront été marquées par une hausse continue du nombre de bénéficiaires du RSA. Cette augmentation vient se corréliser avec le contexte de crise économique et la hausse du chômage dans le pays et nos territoires.

Ainsi, en 2012 le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 9,55% et de 9,03% en 2013 pour atteindre 39 031 foyers bénéficiaires du RSA au 31 décembre (dont 30 395 à charge du Conseil général du Var).

Evolution du nbre de BRSA		déc-11	sept-12	déc-12	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	Evolution 2012	Evolution 2013
Var	Nombre de bénéficiaires RSA	32 677	34 163	35 798	36 583	37 503	37 895	39 031	9,55%	9,03%
	Nombre de bénéficiaires RSA à la charge du CG 83	24 700	25 939	27 354	28 317	28 990	29 092	30 395	10,74%	11,12%

L'impact de la hausse du chômage est déterminant puisqu'en 2013 le département connaît une hausse de 7,6% du nombre de chômeurs de catégorie A, B et C.

## **2) L'engagement des partenaires du Pacte Territorial d'Insertion :**

Le Pacte Territorial de l'Insertion est opérationnellement mis en œuvre par les engagements contractualisés par le département avec ses partenaires :

- Convention d'orientation et ses avenants,
- Convention d'objectifs avec l'Etat
- Convention de gestion avec la CAF,
- Convention de gestion avec la MSA
- Convention avec Pôle Emploi,
- Convention avec le PLIE TPM
- Conventions avec les associations référents de parcours,

L'évolution du Pacte Territorial de l'Insertion se formalise par le biais des renouvellements ou modifications des conventions particulières entre le département et ses partenaires. Les partenaires qui n'en sont pas initialement signataires pourront être ultérieurement associés s'ils en approuvent le contenu, souhaitent contribuer à sa mise en œuvre et mettre à disposition leur dispositif d'insertion, de formation, ou d'accès aux droits et à l'emploi.

Les partenaires signataires s'engagent à favoriser et soutenir l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes soumises ou menacées par la pauvreté, des jeunes en âge de travailler, et à garantir la qualité des services en assurant à chacun pour ce qui le concerne :

- un accueil et une information sur le territoire départemental ;
- un accompagnement des publics et la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi.
- la mobilisation de tous les outils et dispositifs de droit commun, spécifiques ou innovants pour favoriser l'inclusion des personnes.

Chaque partenaire est présenté dans les fiches suivantes dans laquelle il spécifie les engagements qui lui sont propres dans le cadre du Pacte Territorial de l'Insertion.

Les Commissions Locales d'Insertion constituées par le département déclinent sur chaque territoire la dynamique partenariale afin de répondre aux besoins localement identifiés.

Le Pacte Territorial de l'Insertion fera l'objet d'une évaluation à l'échelle du département. En fonction de leurs champs de compétences, les partenaires signataires s'engagent à transmettre aux fins d'évaluation, les éléments relatifs à leurs actions.

## **3) Pilotage, suivi et Evaluation du Pacte Territorial d'Insertion du Var**

La gouvernance du PTI est assurée par un comité de pilotage, composé de l'ensemble des partenaires signataires. Toute nouvelle institution, collectivité ou structure paraphant le PTI intégrera le comité de pilotage. Une convention bipartite entre le Conseil Général du Var et le nouveau partenaire déterminera contractuellement les engagements de chacun.

Le comité de pilotage élabore les diagnostics territoriaux des besoins des publics en inclusion active, et définit les orientations stratégiques des politiques d'inclusion ainsi que les typologies d'action à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2014 – 2020 du Fonds Social Européen, le comité de pilotage est associé à la définition des programmes mises en œuvre via le FSE, ainsi qu'aux éventuels appels à projet ou appels d'offre.

Un suivi régulier ainsi qu'une évaluation des programmes et des actions communes sera réalisé au sein du comité de pilotage afin d'adapter les projets aux évolutions non seulement des besoins des publics, mais aussi de l'économie de chaque territoire.

Enfin, une évaluation sera réalisé dans 3 ans, à partir de la signature du PTI, pour mesurer les effets du Pacte Territorial pour l'Insertion dans la coordination des actions de ses signataires, la qualité de prise en charge des publics concernés, et leurs sorties positives vers l'emploi.

## Présentation

Le Conseil général du Var est une collectivité territoriale, administrée par une assemblée élue au suffrage universel direct. Il intervient dans de nombreux secteurs en prise directe avec la vie quotidienne des citoyens. Dans le cadre du dispositif RSA :

- l'Assemblée délibérante adopte le Programme Départemental d'Insertion et vote le budget annuel affecté au RSA
- la Commission Permanente vote les dispositifs et les subventions afférents à la politique d'insertion avec l'avis de la Commission des Solidarités

## Implantation Territoriale

• Direction de l'Insertion, rattachée à la Délégation Générale Aux Solidarités (DGAS) est basée à Ollioules et à Draguignan  
• Des Unités Territoriales Sociales sont présentes sur les 8 territoires du Var (Aire Dracénoise, Cœur du Var, Golfe de St-Tropez, Haut Var Verdon, Fayence, Provence Méditerranée, Provence Verte, Var Estérel). Elles relèvent de la Direction Territoriale et Sociale et sont composées d'un siège par territoire et se déclinent en 33 centres de solidarité. Les centres de solidarité constituent des lieux de réception et d'accompagnement social du public

Des permanences sont aussi tenues par les travailleurs sociaux dans des antennes sociales, sur l'ensemble du département, dans des locaux du Conseil général ou mis à disposition par les communes (mairie, centre communal d'action sociale (CCAS)).

## Engagements

Le Conseil Général du Var a adopté, en janvier 2014, son Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Les pistes d'actions retenues pour les années 2014 – 2018 s'articulent autour de 3 orientations :

- 1) Renforcer l'accès aux Droits
- 2) Favoriser l'accès à l'emploi
- 3) Construire un environnement favorable à l'emploi

Dans ce sens la collectivité mobilise des crédits insertion sur le financement d'actions départementales définies par le PDI, ou à l'échelon territoriale par les Commissions Locales d'Insertion (CLI).

En application de la loi instituant le RSA, le Président du Conseil général désigne pour chaque bénéficiaire du RSA relevant des droits et obligations, un référent de parcours unique. Ce référent est chargé d'établir un contrat d'insertion qui permettra :

- d'accompagner la personne dans ses démarches d'insertion
- de mobiliser les aides individuelles, formations ou emplois aidés
- d'orienter la personne en fonction de ses besoins vers les opérateurs associatifs ou publics conventionnés avec le Conseil général.

Par ailleurs, le Conseil général du Var :

- assure la gestion administrative et comptable de l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE)
- soutient l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et participe à la réflexion de son évolution notamment au sein du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)
- assure l'accès aux Contrats Uniques d'Insertion (CUI) du secteur marchand et non marchand pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM).
- met en œuvre la clause d'insertion sociale dans ses marchés publics
- favorise le développement d'initiatives locales et d'expérimentations, notamment en mobilisant la subvention globale du Fonds Social Européen dont il est gestionnaire.

Les professionnels des Unités Territoriales Sociales interviennent dans le dispositif RSA :

- dans le cadre des informations collectives réalisées conjointement par le Conseil Général, Pôle Emploi et le CEDIS, à destination des bénéficiaires RSA. Cette action a pour objectif d'informer les bénéficiaires du RSA, de leurs droits et de leurs devoirs et de les orienter vers un référent unique en fonction de leur situation. Cette action expérimentée en 2013, pourraient s'élargir à l'ensemble des UTS.
- en tant que référent unique de parcours pour les personnes en insertion sociale sur orientation.
- dans le pilotage et/ou l'animation de projets d'intervention sociale d'intérêt collectif, dans la cadre de la prévention, information, insertion, lutte contre la précarité ( santé, logement, chantiers d'insertion) en étroite collaboration avec les animateurs locaux d'insertion et le service développement solidaire.
- dans la coordination des aspects sociaux et professionnels : les personnes accompagnées par Pôle Emploi ou le CEDIS peuvent s'adresser aux UTS pour les démarches relatives à des difficultés sociales.

Enfin, le Conseil Général assume sa compétence de premier accueil social, d'orientation et d'accompagnement si besoin pour tous les publics rencontrant des difficultés sociales, administratives, de logement, d'emploi, ou de santé sur l'ensemble du territoire départemental.

## Résultats

142 497 592,39 € au titre du financement de l'allocation RSA socle et RSA majoré en 2013  
19 761 515,00 € au titre de la politique d'insertion en 2013



PREFECTURE DU VAR

## Présentation

Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA l'Etat intervient à l'échelon national dans le financement direct du RSA activité et dans la compensation financière du RSA socle et RSA majoré auprès du département. Au niveau de la politique de l'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA, les principaux dispositifs mobilisés sont :

- le Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)
- L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

## Implantation Territoriale

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE

L'EMPLOI Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité territoriale du Var

177 Bd Charles Barnier

BP 131 - 83071 Toulon cedex

## Engagements

### → Contrat Unique d'Insertion :

La convention d'objectifs et de moyens (CAOM) a pour but d'organiser la complémentarité et l'optimisation des interventions de l'Etat et du Département en faveur des bénéficiaires du RSA et de matérialiser l'engagement de l'Etat et du Département pour prescrire et mettre en œuvre le contrat unique d'insertion.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2014, l'Etat a autorisé 950 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) et 150 Contrats Initiative Emploi (CIE) et 10 Emplois d'avenir pour le département du Var

Au total, au premier semestre 2014, l'Etat a programmé dans le Var une enveloppe de

- 17 947 012€ pour les Contrats uniques d'insertion et
- 10 557 933€ pour les emplois d'avenir.

### → Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi :

Cette aide financée par l'Etat et attribuée par les référents de parcours est destinée à lever les freins à la reprise d'activité, notamment pour les questions de mobilité géographique et de garde d'enfants.

En 2013, l'enveloppe financière pour le département du Var était de 304 007€.

### → L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'insertion par l'activité économique poursuit un double but : l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. L'ensemble des mesures mises en place par l'Etat contribue à la professionnalisation des SIAE et à les accompagner dans leur mission d'insertion professionnelle des publics.

En 2013, l'Etat a déployé une enveloppe de 2 194 514€ pour l'ensemble des dispositifs IAE

### → Adaptation des entreprises aux mutations économiques et prévention des difficultés

Deux mesures phares visent à maintenir les salariés en emploi :

- l'activité partielle
- le FNE Formation

La GPEC permet de faciliter l'adaptation des entreprises aux mutations économiques

### → Le service public de l'Emploi Départemental - SPED

Le SPED est une instance présidée par Le préfet du Var qui assure la gouvernance stratégique en matière d'emploi et à laquelle participe l'ensemble des acteurs du territoire contribuant au développement de l'Economie et de l'Emploi. Au regard de la situation par territoire et secteur d'activités, le SPED met en œuvre des actions précises et concrètes en matière d'emploi ou de formation

## Résultats

En 2013 les contrats aidés ont été mobilisés dans le Var à hauteur de :

- 31 331 316 € pour les CUI CAE,
  - 2 514 674 € pour les CUI CIE
  - 41 572 167 € pour les Emplois d'avenir
- soit un total de **75 418 157 €**.



## Présentation

La CAF du Var gère 168 520 allocataires dont 39 202 bénéficiaires RSA.

Elle est gérée par :

- un Directeur
- un Agent Comptable
- un directrice adjointe

Les Services :

- Le service Prestations
- Le service Action Social
- Le service Agence Comptable
- Le service Administration Générale

## Implantation Territoriale

Les services de la CAF sont répartis sur plusieurs sites :

➤ Le siège et l'équipe de direction sont situés sur le quartier de la Rode à Toulon

➤ Quatre centres d'accueil et de paiement :

La Rode (Toulon) – La Garde – La Beaucaire – Draguignan

➤ Trois permanences d'accueil ouvertes tous les jours : le GIP de La Seyne / Mer – Fréjus – Brignoles

➤ le service contentieux sur le site de la Rue Racine

➤ l'agence comptable et l'action sociale sur le site de la Rue Racine et Duprat

## Engagements

### • La gestion des allocataires Rsa :

Instruction des demandes RSA en posture d'accueil front office et traitement demandes RSA en back office pour les dossiers déposés à la CAF et ceux transmis par les CCAS.

Communication aux demandeurs de toutes ses obligations et de tous ses droits relatifs au RSA et aux autres prestations susceptibles de lui être attribuées.

Orientation des demandeurs sans activité est effectuée par les agents d'accueil vers le référent unique (Conseil Général) avec la prise d'un rendez-vous sous huitaine avec le binôme.

La CAF gère le droit, le contrôle des situations, la récupération des indus ainsi que les suspensions et radiations du droit RSA.

**Toute demande de « RSA socle » ou « RSA activité » est traitée dans un délai de 10 jours. Un suivi est effectué afin d'éviter des temps de traitement trop longs.**

### • Du Développement social local pour améliorer l'environnement des personnes en insertion

La CAF du Var est particulièrement impliquée dans la mise en œuvre du RSA et dans la conduite des politiques départementales d'insertion sous l'angle transversal : conciliation de la vie familiale, professionnelle, sociale, et soutien à la parentalité de son Action Sociale.

Elle développe également une offre de service en matière d'action sociale dans le cadre des 4 missions institutionnelles de la branche famille dont les objectifs sont les suivants :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

☞ Afin de permettre aux familles varoises de trouver facilement des modes de garde pour leurs enfants et ainsi de faciliter leur insertion professionnelle, la CAF a pour objectif de développer les établissements d'accueil du jeune enfant.

☞ En appui des différentes prestations légales qu'elle verse, elle déploie une offre d'accompagnement social assuré par des intervenants sociaux selon 2 modalités d'action complémentaires : accompagnement individuel et action collective notamment et en faveur des publics touchés par des événements de vie fragilisants (perte d'emploi, séparation, veuvage...)

Cette offre d'accompagnement social s'articule autour d'actions ayant pour finalité de garantir l'accès aux droits légaux versés par la CAF et de soutenir les parents dans leur rôle, notamment lors de ces événements déstabilisants comme l'arrivée d'un enfant ou la séparation.

La nature de l'accompagnement dispensé par les travailleurs sociaux de la CAF est donc sociale. L'accompagnement vise à créer les conditions favorables à l'autonomie des familles, avec pour finalité notamment, le retour à l'emploi.

## Résultats

### Données au 31/12/2013 (Source SID/CAF83) :

- 176 033 allocataires
- 38 227 allocataires Rsa
- 25 080 RSA socle
- 8 425 RSA activité
- 4 722 RSA socle + activité
- 173 RSA jeune
- La part des bénéficiaires RSA en 2013 est de 22%
- 9 823 nouveaux bénéficiaires RSA en 2013

Le montant moyen versé au titre du RSA est de 393€

### Instruction et orientation :

- 68.8% des demandes sont instruites par la CAF en front office
- 22% de nos visites correspondent à des visites RSA : test d'éligibilité - gestion 1er contact - instruction RSA
- 350 instructions RSA en face à face (moyenne mensuelle)
- 22% de nos appels téléphoniques sont relatifs à du RSA
- 97.21% des pièces RSA sont traitées dans un délai inférieur à 15 jours

## Présentation

La MSA Provence Azur est un organisme privé gérant un service public : la protection sociale obligatoire des ressortissants du régime agricole.

La MSA organisée en « guichet unique » regroupe : les prestations familiales, les prestations santé, accident du travail, retraite, cotisations, contentieux, santé au travail, contrôle médical, action sociale. Cette organisation permet une prise en charge des ressortissants agricoles dans leur globalité.

Avec près de 28 milliards d'euros de prestations versées auprès de 5,5 millions de bénéficiaires et près de 3.3 millions de personnes protégées en maladie, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la MSA est le 2<sup>e</sup> régime de protection sociale en France. Elle comprend 17 000 salariés répartis en 35 caisses et une caisse centrale. Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : non salariés (exploitants et employeurs de main d'œuvre) et salariés (d'exploitation, de coopératives agricoles ou d'organismes professionnels agricoles tels que Groupama, le Crédit Agricole...).

Par la population protégée, la MSA Provence Azur est la 4<sup>e</sup> caisse de ce réseau de 35 caisses. Ses 600 salariés répartis dans 3 départements, sont au service de 217 300 adhérents, à un titre ou à un autre (bénéficiaires de prestations retraite, familiales, maladie, cotisants...).

## Implantation Territoriale

La MSA Provence Azur a une compétence pluri-départementale : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

Le site du Var dispose de 3 agences : Draguignan – Hyères et Brignoles.

Les 7 conseillères en Economie Sociale et Familiale, compétentes pour l'action relative au RSA, rencontrent les personnes sur rendez-vous dans ces agences, ou lors de visites à domicile.

## Engagements

Mission d'instructeur des demandes de RSA identiques à la Caisse d'Allocations Familiales du Var

Depuis de nombreuses années, la MSA participe au dispositif d'insertion mis en œuvre par le Conseil général à travers de l'action : Plan Action Agriculture : la MSA est référent de parcours pour les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA, avec pour missions :

- ↳ Accompagner les non salariés agricoles bénéficiaires du RSA dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des contrats d'insertion
- ↳ Assurer un parcours d'insertion cohérent et adapté aux ressources
- ↳ Faire réaliser un audit par la Chambre d'Agriculture ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les nouveaux entrants et mise en place d'un suivi technico-économique ensuite

## Résultats

Plan Action Agriculture :

**Nombre d'allocataires en suivi constant au 31 décembre 2013 : 97, avec pour résultats :**

- contractualiser la totalité des allocataires suivis
- Formaliser un parcours d'insertion réaliste, réalisable et adapté à la situation

Une évaluation trimestrielle est réalisée par une Commission Technique composée des représentants du Conseil Général, de la MSA, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.



## Présentation

Le Centre Départemental pour l'Insertion Sociale est une association (de type loi 1901) intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle.

Le CEDIS intervient sur deux pôles : l'insertion et la petite enfance.

Dans le cadre de son pôle insertion, le CEDIS assure une mission de référent unique et d'accompagnement professionnel pour les bénéficiaires du RSA sans activité professionnelle, il a ouvert également en octobre 2011, une entreprise d'insertion dont l'activité concerne la restauration collective.

Le pôle Petite enfance est relatif à la création et la gestion de crèches avec en 2003, la création de la M.A.M.I puis le développement de quatre structures d'accueil de la petite enfance sur Toulon.

Le CEDIS emploie 160 salariés. Il est certifié qualité sous la norme des Systèmes de Management de la Qualité depuis 2000

## Implantation Territoriale

Les crèches se situent dans les différents quartiers de la ville de Toulon.

Concernant l'activité insertion, il reçoit sur 6 antennes (La Seyne, Les Arcs, la Valette, Brignoles, Fréjus et Toulon).

Une cinquantaine de permanences mises à disposition par les communes et les partenaires complète le maillage du territoire et permet de rencontrer les personnes au plus proche de leur domicile.

Les zones d'interventions des antennes sont calées selon le découpage territorial du Conseil général.

L'entreprise d'insertion est située à Toulon Ouest.

## Engagements

### Activité Insertion

#### Entretiens d'orientation :

- ↳ Accueillir et informer les demandeurs du RSA après qu'ils aient déposé leur demande auprès d'un CCAS, de la CAF ou de la MSA
- ↳ Assurer une orientation adaptée des personnes vers un référent de parcours

#### Suivis de parcours :

- ↳ Assurer l'élaboration du projet professionnel et l'accompagnement vers l'emploi
- ↳ Construire et suivre la réalisation d'un parcours d'insertion négocié et réaliste
- ↳ Etablir le contrat d'insertion et assurer son renouvellement ou proposer un changement de référent
- ↳ Mettre en dynamique la personne par la mise en œuvre d'actions adaptées
- ↳ Mobiliser les outils mis à disposition dont les outils PDI et des plans CLI

#### Mises en Situation Professionnelles :

- ↳ Valider un projet ou des compétences professionnelles par des périodes de courte durée en entreprise

#### APRE :

- ↳ Mettre en œuvre les aides favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires.

### Entreprise d'Insertion :

⇒ Embaucher des bénéficiaires du RSA en CDD Insertion (CDDi) et assurer leur accompagnement socioprofessionnel dans l'optique d'une insertion professionnelle durable

### Crèches :

- ⇒ Recruter des bénéficiaires du RSA et les former aux métiers de la petite enfance (plateforme d'insertion)
- ⇒ Réserver des heures aux bénéficiaires de minima sociaux dans le cadre de leur insertion professionnelle.

## Résultats

- 8 000 entretiens d'orientation
- 12 000 bénéficiaires du RSA en suivi constant
- Taux de contrats périmés inférieur à 5 %
- 35 % d'insertions positives pour les suivis de parcours (Suivis Jeunes et suivis de parcours simples)
- 600 Mises en situation professionnelle
- 4 bénéficiaires du RSA embauchés dans l'entreprise d'insertion en CDDi

## Présentation

Pôle emploi est une institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui a pour mission de :

- Accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.
- Mobiliser tous les moyens nécessaires pour faciliter le retour à l'emploi (formation, aides à la mobilité...).
- Assurer le versement d'une allocation aux demandeurs qui ont des droits à l'Assurance chômage.
- Conseiller les entreprises dans leurs recrutements (du diagnostic des besoins à l'intégration dans l'entreprise).
- Prospecter le marché du travail en allant au devant des entreprises.
- Recueillir et analyser les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

## Implantation Territoriale

### Une organisation au plus près des territoires

Une Direction Régionale située à Marseille, 5 Directions territoriales (13, 06, 83, 84 et 04-05),

3700 collaborateurs en région PACA,

68 agences de proximité, 5 points relais, 9 agences spécialisées couvrant la totalité des 17 bassins d'emploi.

- **Simplifier** les démarches des demandeurs d'emploi et des entreprises,
- **Améliorer** l'efficacité des services rendus,
- **Délivrer** une gamme complète de prestations en direction de tous les demandeurs d'emploi (indemnisés et non indemnisés),
- **Optimiser** la coordination des interventions et des prestations pour une meilleure qualité de service.

## Engagements

### Ses engagements vis-à-vis des demandeurs d'emploi :

- ✓ **Un conseiller personnel** accompagne ou conseille chaque demandeur d'emploi dans toutes ses démarches, de l'indemnisation à l'aide au retour à l'emploi.  
Depuis octobre 2012 – la mise en place **d'un conseiller dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA** pour mieux mobiliser les dispositifs adaptés à ces publics, notamment les BRSA Socle + activité  
**En Janvier 2015** – la mise en place **d'un conseiller dédié à l'accompagnement global**, sans notion de statut (RSA ou autre) pour mieux mobiliser l'action sociale permettant de lever des difficultés sociales entravant la démarche active de retour à l'emploi, avec le concours simultané des Travailleurs Sociaux du Conseil Général.
- ✓ **Des dispositifs adaptés d'accompagnement** en fonction du profil et de la distance à l'emploi du demandeur (prestations, aides au retour à l'emploi).
- ✓ **Des démarches simplifiées** avec la préinscription par téléphone ou Internet, l'entretien d'inscription le même jour et au même endroit et des outils performants (pole-emploi.fr et le numéro unique dédié - 39 49).
- ✓ **Des services intensifiés pour un public plus large** avec le renforcement des actions vers les publics en difficultés (les licenciés économiques,

### Ses engagements vis-à-vis des entreprises :

- **Des services développés** pour accompagner l'entreprise dans ses recrutements : de la simple parution de l'offre à l'assistance au recrutement, la présélection des candidats et le suivi des premiers mois dans l'emploi.
- **Des démarches simplifiées** avec le numéro unique - 39 95 : l'entreprise dépose facilement ses offres d'emploi qui sont mises en ligne le jour même sur le site pole-emploi.fr.
- **Des dispositifs spécifiques de recrutement** comme la Méthode de Recrutement par Simulation, pour sélectionner des candidats autrement.
- **Des conseils personnalisés sur les aides et mesures** pour faciliter les recrutements et pérenniser les embauches.
- **Des accords de partenariat signés** avec des entreprises ou des organisations professionnelles (ERDF, Agapes, Fédération des travaux Publics...).

### Ses engagements vis-à-vis des partenaires :

**Des partenariats renforcés** avec les services de l'État, les acteurs de l'insertion et les acteurs du développement économique.

**Des coopérations adaptées au besoin des territoires** pour :

- Améliorer la complémentarité des dispositifs
- Favoriser les synergies entre les acteurs au service des demandeurs d'emploi et des entreprises

## Résultats

Demandeurs d'Emploi Fin de Mois (DEFM), cat A,B, C – BRSA au 31 décembre 2013 : **17 085** (évolution annuelle +11,8 %)

**3 267** BRSA soumis à droits et devoirs ont pour Référent Pôle Emploi.

**1 311** BRSA soumis à droits et devoirs ont bénéficié d'une prestation au moins de Pôle Emploi (évolution annuelle + 44 %)

## Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi TPM

### Présentation

Né d'une volonté politique en 2004, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi TPM réunit dans ses instances de gouvernance l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Structuré sur la base d'un protocole d'accord signé par l'ensemble de nos partenaires institutionnels qui fixe les orientations stratégiques et détermine les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre, il doit, sur la période 2013-2017, accompagner vers l'emploi près de 2300 personnes. Fort de son ancrage territorial et de sa capacité à mobiliser les partenaires institutionnels et économiques, le PLIE TPM renforce la cohésion sociale, favorise l'inclusion sociale et s'inscrit en ligne directe de la stratégie européenne pour l'emploi en France, notamment par sa capacité à mettre en œuvre le programme opérationnel du Fonds Social Européen.

### Implantation Territoriale

Le territoire d'intervention du PLIE TPM s'étend sur les douze communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée (Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères les Palmiers, Ollioules, Le Pradet, Le Revest les Eaux, Saint Mandrier sur Mer, La Seyne sur Mer, Six Fours les Plages, Toulon, La Valette du Var).

#### Articulation territoriale :

Les publics sont orientés vers le PLIE TPM par un réseau de prescripteurs du droit commun : POLE EMPLOI, Missions Locales et opérateurs de l'insertion du CG83 pour les BRSA publics dits « spécifiques » (cf. convention CG83/PLIE TPM) pour les principaux.

L'**accompagnement global** mis en œuvre par le PLIE s'appuie sur une équipe de neuf référentes qui accueillent et accompagnent le public sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le PLIE TPM développe également dans le cadre de sa programmation annuelle des actions d'insertion, de formation et de développement local. Enfin, et fort de son implantation au sein de la MDE TPM, le PLIE bénéficie d'un réseau de partenaires socioéconomiques élargi à l'échelle du SCOT.

Reconnu pour ses compétences en termes d'accompagnement à l'emploi, le PLIE est prescripteur sur le PTFQ, le PFA, ainsi que l'offre de service du POLE EMPLOI.

### Engagements

Conformément au Protocole d'accord 2013 - 2017, le PLIE TPM s'adresse aux résidents des communes de l'agglomération rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, résultant de problématiques sociales importantes (santé, logement, isolement, mobilité), d'une qualification ou d'un niveau de formation inadéquats, d'une absence d'expérience professionnelle.

#### Le public cible:

- jeunes de 18 ans à moins de 26 ans, de niveau V ou infra V, ayant déjà eu accès aux dispositifs de droit commun,
- demandeurs d'emploi de longue durée, notamment plus de 24 mois,
- bénéficiaires du RSA, inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle,
- allocataires des autres minimas sociaux (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Adulte Handicapé),
- travailleurs handicapés.

Conformément aux objectifs quantitatifs inscrits au Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen, le PLIE TPM poursuit un objectif de « 42% de sorties vers l'emploi », une sortie positive n'étant comptabilisée qu'après 6 mois de consolidation.

### Résultats

#### Quelques chiffres au 31/12/2013

**352** personnes intégrées, soit 100,5% de réalisation

**984** participants accompagnés, soit 109,5% de l'objectif réalisé

**156** sorties positives, les résultats sont en progression constante depuis 2007.

Au 31 mars 2014, le PLIE TPM a intégré 148 personnes, accompagné 635 participants et comptabilisé 174 sorties positives prévisionnelles.



Union Diaconale du Var  
[www.udv-asso.fr](http://www.udv-asso.fr)

## Présentation

L'UDV regroupe 29 associations adhérentes, une dizaine d'associations directement soutenues, deux groupements d'employeurs, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale HALTE sur l'Est Var, un centre départemental, au service de la solidarité et du lien social, intervenant au plus proche des territoires du Var.

- Toutes les **associations** relèvent de l'économie sociale et solidaire. Elles s'investissent dans différents champs, que ce soit : l'accès à l'hébergement ou au logement, la promotion du bien-être et de la santé, le bien vivre ensemble à travers la vie de quartier, le soutien aux familles, l'accueil des migrants, l'accès à la culture, l'accès aux loisirs et aux vacances, l'insertion sociale, des initiatives d'économie solidaire, le soutien aux personnes en grande précarité.
- L'UDV s'appuie sur **7 pôles territoriaux** pour promouvoir notamment les solidarités en favorisant le développement social local par la coordination, l'animation et le soutien aux associations membres de l'UDV sur leur territoire, par le travail concerté avec les partenaires du territoire,

le **Centre Départemental** de l'UDV, mutualise les savoir-faire et les services, soutient l'animation du réseau, le développement des territoires et favorise l'émergence de projets.

## Implantation Territoriale

Un centre départemental et 7 pôles territoriaux :

- ↳ le Centre départemental de l'UDV à Toulon.
- ↳ Solidarités Est Var à Fréjus pour les territoires Var Estérel, Golfe de Saint-Tropez et Fayence.
- ↳ Dracénie Solidarités à Draguignan pour les territoires Aire dracénoise et Haut Var Verdon.
- ↳ Solidarités Cœur du Var à Gonfaron pour le territoire Cœur du Var.
- ↳ Provence Verte Solidarités à Brignoles pour le territoire de la Provence Verte.
- ↳ En Chemin à Hyères pour le pays hyérois (est du territoire Provence Méditerranée).
- ↳ Méditerranée Larges Horizons pour le territoire sud Sainte-Baume (ouest du territoire Provence Méditerranée).
- ↳ Solidarités Aire Toulonnaise pour le Grand Toulon (centre du territoire Provence Méditerranée).

## Engagements

L'UDV, à travers ses associations, ses pôles territoriaux et son réseau permet une approche globale de l'insertion : domiciliation, resocialisation, hébergement et logement, santé, activités d'insertion très diverses (informatique, sport, théâtre, cuisine, action humanitaire, groupes de parole, ateliers d'écriture, maraîchage, épicerie solidaire, réseau d'échanges et de savoir-faire, formation, accès aux loisirs et à la culture, musique, chorale, alphabétisation, plate-forme de mobilité, multi-services, etc... )

Elle touche des publics très divers même s'ils fréquentent tous en situation de précarité : sans abri, chômeurs longue durée, demandeurs d'asile, adultes handicapés, jeunes en errance, réfugiés, malades chroniques, familles mono parentales, femmes ayant subi des violences, familles exilées, habitants de quartiers sensibles, etc...

L'UDV est reconnue comme un acteur de l'économie sociale et solidaire et bénéficie dans son réseau partenarial de différents atouts : chantier d'insertion, centre d'adaptation à la vie active, point d'initiatives locales d'économie solidaire, association intermédiaire... Elle met en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé mais aussi des interventions sociales d'animation collective. Elle œuvre en matière de prévention, de continuité et de suivi du soin. Elle veille à rester présente sur les lignes de fracture de la société (lutte contre l'isolement, contre le surendettement, contre l'illettrisme,...) et auprès des publics délaissés : familles Roms, malades en souffrance psychique, vieillards indigents, sans papiers, etc...

Elle s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (salariés et bénévoles) qui privilégient, aux cotés de l'accès au droit commun et à l'insertion, un préalable d'accès à la convivialité et à la citoyenneté !

## Résultats

- nombre de bénéficiaires RSA accompagnés, nombre de mesures ADVL, de mesures FSL
- nombre de formations professionnelles pour des minima sociaux
- nombre de domiciliations postales
- nombre de personnes soignées + nombre d'accès CMU, AME, Mutuelles
- nombre de personnes hébergées, ALT, ADVL, UHU, résidence solidaire, Maisons relais, CHRS
- nombre de personnes suivies par l'interface psychiatrique
- nombre d'ouvertures de droits: RSA, AAH, CAF
- nombre de familles suivies en intermédiation locative
- nombre de personnes accompagnées par les 3 épicerie solidaire



## Groupe Ressource Bénéficiaires du RSA

### Présentation

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 instituant le Revenu de Solidarité Active (RSA) promeut la participation des usagers au sein du dispositif départemental d'insertion et impose leur représentation au sein des Equipes Pluridisciplinaires (EP).

Le Conseil général du Var a mis en place un système de sélection par candidatures parmi les usagers pour participer à cette instance. Ce sont ainsi quatre usagers (deux titulaires, deux suppléants) qui siègent et participent aux travaux de l'EP de leur territoire de résidence (au nombre de 9 créées sur notre département). Ces usagers bénéficient d'une formation préalable d'une journée sur l'allocation RSA et le dispositif d'insertion départemental.

Leur mandat est de 12 mois non-renouvelables afin de ne pas institutionnaliser leur participation.

A l'issue de leur mandat, nombre d'entre eux ont exprimé le souhait de poursuivre sous une forme ou une autre cette participation active au dispositif RSA. En effet, outre leur expertise du « réel » selon les mots de Martin Hirsch et leur formation initiale, leur participation aux EP leur a permis d'acquérir une réelle compréhension du dispositif et une capacité d'appréhension objective des situations.

Le Conseil général du Var a donc institué un groupe ressource des usagers bénéficiaires du RSA, ayant réalisé un mandat d'une année au sein des Equipes Pluridisciplinaires. Sa composition est évolutive, les bénéficiaires sortant du dispositif RSA quittent le groupe ressource et son renouvellement est assuré par les usagers ayant fini leur mandat en EP, permettant un renouvellement régulier tout en assurant un suivi et un relais avec les nouveaux entrants.

### Implantation Territoriale

L'ensemble des territoires du département du Var

### Engagements

Les membres du Groupe Ressource bénéficiaires du RSA, s'engagent à :

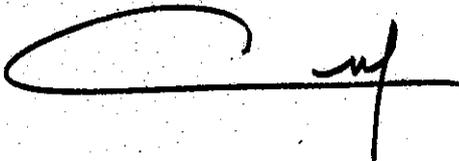
- participer aux Commissions Locales d'Insertion (CLI) de leur territoire, selon des modalités à déterminer selon les territoires, pour apporter leur expertise du réel et relever aussi les besoins potentiels des bénéficiaires du RSA, sur les territoires et dans les modalités des actions élaborées en CLI.
- émettre un avis, des propositions et réflexions sur tous les documents informatifs émis par le Conseil général du Var ou ses partenaires en direction des bénéficiaires du RSA.
- construire et élaborer des questionnaires de satisfaction en direction des usagers bénéficiaires du RSA afin d'apprécier l'action d'un opérateur ou le suivi d'un référent, à l'issue de l'action ou en cours de suivi, afin d'améliorer notre dispositif d'évaluation annuelle des actions conventionnées et financées par le Conseil général du Var dans le cadre du dispositif Insertion.

### Résultats

- Fréquence des réunions du groupe ressource
- Effectivité de la participation aux Commissions Locales d'Insertion
- Elaboration d'au moins un questionnaire par an pour une typologie d'action (IAE, Action de socialisation, accompagnement professionnel ou social...)

Les signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion du Var :

Monsieur le Préfet du Département du Var,



Monsieur le Président du Conseil Général du Var,



Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,

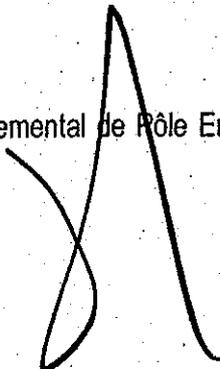


Monsieur le Président de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur (MSA),

P/DE SAUVO CRISTINE



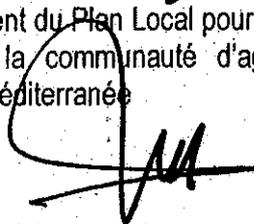
Monsieur le Directeur Départemental de Pôle Emploi (PE),



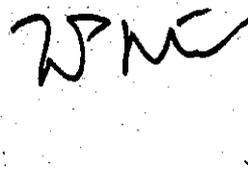
Madame la Présidente du Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS)

Caroline Poulou

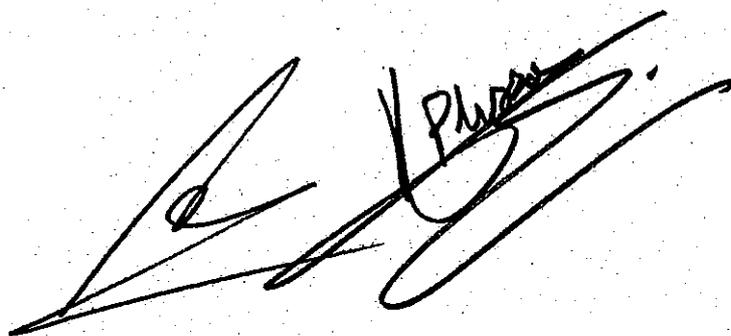
Monsieur le Président du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée



Monsieur le Président de l'Union Diaconale du Var



Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des usagers Bénéficiaires du RSA,



29 SEP. 2014